

PRÉFET DES YVELINES



Direction départementale des territoires

Service planification, aménagement  
et connaissance des territoires

Unité planification

Monsieur le Maire  
6, Grande rue

78 490 Les Mesnuls

Réf : spact\_up\_202001061\_mairie\_avismodif2\_plu\_les\_mesnuls\_pref-1

Affaire suivie par : Corinne THOMAS

[corinne.thomas@yvelines.gouv.fr](mailto:corinne.thomas@yvelines.gouv.fr)

[ddt-spact-up@yvelines.gouv.fr](mailto:ddt-spact-up@yvelines.gouv.fr)

Versailles, le 27 JAN. 2020

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article L. 153-40 du code de l'urbanisme, vous avez notifié aux services de l'État un projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de votre commune.

Cette procédure de modification simplifiée porte sur la modification des règlements écrit et graphique du PLU.

J'ai l'honneur de vous informer que j'émetts un avis favorable sur la modification envisagée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Pour le Préfet ,  
et par délégation,  
le Sous-Préfet de Rambouillet,

Michel HEUZÉ